



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DECEMBRE 2025

GT « Formation TEDS - Intégration disciplinaire »

**Note de cadrage et de
préconisations sur
l'intégration de la TEDS
dans la formation**

Sommaire

Introduction	2
I. Des niveaux d'ambition clairs pour un cadre structurant.....	3
II. Une reconnaissance institutionnelle et un portage politique incontournables	4
III. Un accompagnement budgétaire diversifié	4
IV. Reconnaissance de l'engagement des enseignants et enseignants-chercheurs	5
V. Acculturation obligatoire des personnels	5
VI. Intégration approfondie de la TEDS dans les disciplines	6
VII. Transformer la pédagogie par le travail collaboratif et le temps dédié	8
VIII. Impact de la TEDS sur les métiers de demain et les compétences associées	11

Introduction

Les événements extrêmes climatiques n'ont jamais été aussi nombreux depuis l'inondation dévastatrice de Valence (29 et 30 octobre 2024) et le cyclone non moins dévastateur de Mayotte (14 décembre 2024). Partout dans le monde et notamment en France, on constate l'intensification des vagues de chaleur (50ème et 51ème vagues de chaleur en France en juin et août 2025), des sécheresses, des incendies, des cyclones/tempêtes et des inondations, confirmant les projections des scientifiques du GIEC sur le changement climatique et la gravité de ses impacts.

La lutte contre le changement climatique, ainsi que la préservation de la biodiversité (rapport de l'IPBES) et des ressources doivent donc rester des priorités et nous devons continuer à faire des efforts individuels et collectifs pour répondre aux défis de la transition écologique et de la planification écologique.

La planification écologique impose que chaque ministère s'en saisisse et apporte sa contribution et l'ESR doit être un acteur majeur pour relever ces défis, en s'appuyant sur ces missions intrinsèques que sont la formation et la recherche et l'innovation, ainsi qu'en réduisant son impact environnemental.

L'ESR s'est ainsi engagé dans un processus de transformation pour former les futurs citoyens et acteurs capables de relever les défis de la transition écologique. Ce processus, fondé sur un travail collaboratif et des consultations régulières, se décline en quatre étapes :

1. Une première étape a conduit à l'élaboration d'une note ministérielle de cadrage et de préconisations « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle », transmises aux établissements le 3 juillet 2023, avec une mise en place effective de la formation pour tous au plus tard à la rentrée 2025.
2. Une deuxième étape a donné lieu à la production d'une note ministérielle de préconisations « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les enseignants et enseignants-chercheurs », diffusée aux établissements début septembre 2024.
3. La troisième étape en cours concerne **l'intégration de la TEDS au sein des cursus et des disciplines**.
4. La quatrième étape interne à la DGESIP, actuellement en cours, porte sur un travail de cartographie de nos formations (FRESQ). Cette cartographie permettra une analyse au regard des compétences attendues pour répondre aux besoins des métiers qui intégreront les enjeux de transition écologique et responsabilité sociétale.

Si l'intégration disciplinaire de la TEDS a été le fil conducteur du travail collaboratif et des consultations menés au sein du groupe de travail au cours de cette 3^{ème} étape, ce document de travail a une ambition plus large sur l'intégration de la TEDS dans la formation en général et constitue **une synthèse de l'ensemble du travail collaboratif accompli ces 3 dernières années sur ce sujet**.

Ce document présente ainsi **des idées fortes et des recommandations pour répondre aux difficultés pouvant être rencontrées pour intégrer la TEDS dans la formation**, en matière d'intégration disciplinaire de la TEDS, mais également lors de la mise en œuvre d'un socle commun de formation pour les étudiants de premier cycle et de l'acculturation et la formation des enseignants et enseignants-chercheurs à la TEDS (GT précédents).

I. Des niveaux d'ambition clairs pour un cadre structurant

Face à l'urgence écologique, l'intégration de la TEDS ne peut plus être ponctuelle et la réussite collective de cette intégration dans tous les aspects de l'ESR oblige à un portage politique fort à tous les niveaux : ministériels, gouvernances des établissements et de leurs composantes.

De plus, il est essentiel de **définir le niveau d'exigence attendu**, afin de rendre opposables les notes de cadrage déjà envoyées aux établissements.

Trois niveaux d'ambition sont envisagés pour inscrire durablement la TEDS dans le cadre de la formation :

- **Niveau Circulaire : impulser et consolider.**
 - Une circulaire ministérielle peut **renforcer la dynamique collective** et accompagner les établissements, en regroupant les prescriptions et recommandations actuellement dispersées (exemple : plan « climat, biodiversité et transition écologique », guide des SD DDRSE). Ce format, qui est le plus simple et le plus rapide à mettre en œuvre, a déjà prouvé son efficacité.
- **Niveau Réglementaire : structurer sans véhicule législatif.**
 - Des mesures prises par décret ou arrêté peuvent **définir des obligations opérationnelles stables** et homogènes à l'échelle nationale, s'appuyant par exemple sur l'article L. 613-1 du Code de l'éducation pour modifier le cadre national des formations. Il s'agirait donc de modifier l'arrêté portant le cadre national des formations, en intégrant des éléments relatifs à la formation du premier cycle (étape 1) et à l'intégration disciplinaire (étape 3).
- **Niveau législatif : levier le plus structurant mais plus difficile à mettre en œuvre.**
 - Création d'une **obligation juridique** inscrivant la TEDS au cœur du service public de l'enseignement supérieur, transformant en profondeur les objectifs, les cadres d'action, les contenus de formation, l'évaluation et la gouvernance ;
 - Des pistes existent, comme l'intégration dans le Code de l'éducation (exemple : Article L. 611-8). L'enjeu est de trouver le bon « véhicule législatif » ;
 - Une autre proposition consisterait à inscrire les schémas directeurs DD&RSE dans le code de l'éducation comme une obligation à être élaboré et validé en Conseil d'administration à l'instar du plan handicap ou du bilan social, mais ces derniers bénéficiaient d'un portage par des instruments juridiques transversaux à la fonction publique.

Recommandation n°1 : diffusion du document par les chefs d'établissement auprès de leur communauté en délivrant un message politique fort, puis présentation devant les instances et relai par les VP et/ou chargés de mission TEDS.

II. Une reconnaissance institutionnelle et un portage politique incontournables

L'intégration de la TEDS doit être une **priorité affichée par les directions d'établissements**, relayée par toutes les composantes, pour envoyer un message fort aux personnels et aux étudiants. Voici quelques possibilités pour affirmer le portage politique :

- **Mise en place de « Commissions TEDS »** : des « Commissions de la transition écologique et du développement soutenable » pourraient être créées au sein des conseils académiques ou équivalent, garantissant une forte légitimité et veillant à l'intégration de la TEDS dans la formation, la recherche, la vie étudiante et la gestion des campus ;
- **Dispositifs opérationnels dédiés** : des guichets uniques regroupant toutes les missions TEDS et personnels dédiés d'un établissement (feuille de route, formation, accompagnement, événements), type « Maisons de la TEDS », pourraient être mis en place ;
- **Reconnaissance par les instances d'évaluation** : l'engagement des établissements sur la TEDS doit être pleinement reconnu par des instances comme la CTI, la CEFDG et l'HCERES, avec des **critères d'évaluation élargis** qui ne se limitent pas à l'empreinte carbone ou énergétique mais intègrent la sensibilisation et la formation des étudiants, enseignants et personnels ;
- **Mise en œuvre, suivi, évaluation des schémas directeurs DD&RSE** :

Les schémas directeurs « développement durable et responsabilité sociétale et environnementale » (SD DD&RSE) demandés par le ministère en charge de l'ESR aux établissements jouent un rôle central, à la fois stratégique et opérationnel, incluant toutes les dimensions de l'ESR : Gouvernance/TEDS, Formation/TEDS, Recherche/TEDS, Réduction empreinte environnementale, Qualité de Vie et politique sociale. Ces SD DD&RSE pourraient être formalisés par un texte réglementaire qui donnerait un cadre d'action commun, structurant pour les établissements, tout en respectant leur autonomie.

Recommandation n°2 : mettre en œuvre les schémas directeurs « développement durable et responsabilité sociétale et environnementale » (SD DD&RSE) dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

III. Un accompagnement budgétaire diversifié

Le MESRE soutient déjà les efforts des établissements via les Contrats Pluriannuels (COMP) et le programme France 2030¹.

¹ Sur les trois vagues des COMP, la première vague a consacré environ 12,8 % des crédits alloués par le ministère (soit 14,4 M€) aux objectifs de la TEDS, cette part atteint 16 % pour la deuxième vague (soit 18 M€) et 14 % pour la troisième vague (soit 10,8 M€).

Dans le cadre du programme France 2030 ExcellenCES, 27 projets sont consacrés totalement ou en partie aux enjeux de la TEDS et du climat. Dans le cadre de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir, une centaine de projets répondant à la TEDS ont été retenus pour un montant de 590 M€ (98 projets). Enfin, l'ESR a bénéficié de 5,7 M€ pour réduire son empreinte C dans le cadre du Fonds vert.

Il est proposé de mobiliser des ressources multiples :

- **Ressources internes** des établissements qui ont déjà mesuré l'importance de la TEDS ;
- **Ressources externes** : collectivités territoriales (Régions, métropoles/agglomérations), appels à projets nationaux et européens (ex : cadre du Pacte Vert européen) ;
- **Financements privés** (mécénat, fondations).

IV. Reconnaissance de l'engagement des enseignants et enseignants-chercheurs

Il est crucial que l'engagement des enseignants et enseignants-chercheurs (E et EC) en faveur de la TEDS, que ce soit en formation ou en recherche, soit **reconnu et valorisé dans leur carrière professionnelle**.

- **Création d'un référentiel national** : réfléchir à la mise en place d'un référentiel national pour reconnaître l'implication des EC et valoriser le critère TEDS dans leur promotion, au niveau national comme local. La reconnaissance de l'effort de **pluri- et d'interdisciplinarité** est également à considérer.

Recommandation n° 3 : faire de la formation TEDS l'un des critères d'évaluation pris en considération lors des procédures de promotion des enseignants et enseignants-chercheurs : travaux des sections du CNU, promotions locales, promotions de corps/grade, ainsi qu'au moment du passage de l'HDR.

V. Acculturation obligatoire des personnels

Idéalement, tous les personnels de l'ESR devraient suivre une sensibilisation/acculturation à la TEDS, conformément à l'obligation de formation pour tous les agents de l'État (circulaire « Services publics écoresponsables » du 21 novembre 2023).

- **Acculturation pour les E et EC (cf note de cadrage 2024)** : cette acculturation devrait être **obligatoire pour les E et EC néo-entrants**. Cette formation structurée comblerait un vide, en assurant une acculturation scientifique aux enjeux contemporains et en introduisant des pédagogies adaptées (transversalité, interdisciplinarité, éco-anxiété). Elle s'appuierait sur le socle commun prévu dans les notes de cadrage précédentes². Elle renforcerait leur légitimité à aborder ces questions. Cela pourrait être étendu à l'ensemble des E et EC et aux cadres de l'ESR ;
- **Accompagnement des E et EC pour favoriser l'intégration disciplinaire de la TEDS** : s'appuyer sur les cellules d'appui pédagogiques, ingénieurs pédagogiques (ou équivalent), sur les conférences des doyens et sur les enseignants ayant déjà procédé à cette intégration dans leur discipline ;

² [Former les étudiants de premier cycle à la transition écologique pour un développement soutenable | enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr/Former-les-etudiants-de-premier-cycle-a-la-transition-ecologique-pour-un-developpement-soutenable)

- **Formation Tout au Long de la Vie** : s'appuyer sur les formations transversales des écoles doctorales et la formation continue proposée par les établissements. L'intégration de cette dimension aux missions des Écoles Doctorales, avec une **formation obligatoire pour les doctorants et directeurs de thèse**, est envisagée.

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, il peut être envisagé :

- **Contenu de la Formation** : elle devrait présenter les grandes lois et théories des diverses disciplines, les ordres de grandeur et les temporalités des phénomènes, pour permettre un **raisonnement systémique et comprendre les thématiques du socle de connaissance de base pour la formation des étudiants de premier cycle (Changement climatique, Biodiversité, Ressources ; Transition juste et équitable)** ;
- **Suggestion alternative - un test d'acculturation** : pour éviter de former 100% des E/EC, il est suggéré de faire passer au préalable un test sur les enjeux socio-écologiques (limites planétaires, conséquences, causes anthropiques, moyens d'action) et de ne former que ceux pour qui cela est nécessaire, tenant ainsi compte des disparités de connaissances.

Recommandation n°4 : proposer l'acculturation des enseignants et enseignants-chercheurs néo-entrants permettant d'inclure la TEDS dans les disciplines lors des deux premières années d'entrée dans le cadre de la décharge de 64h éq. TD, puis au cours des 5 premières années de prise de poste.

Recommandation n°5 : favoriser l'intégration des enjeux TEDS dans la vie étudiante et vie de campus de l'établissement en parallèle des actions de formation afin de créer un climat propice à une dynamique collective d'appropriation de la dimension TEDS.

VI. Intégration approfondie de la TEDS dans les disciplines

Il est essentiel que les E et EC intègrent dans leur discipline la TEDS en complément du socle commun dispensé aux étudiants. Toutes les disciplines sont concernées, comme l'attestent les exemples ci-dessous. Il peut toutefois y avoir une profondeur d'intégration variable en fonction des disciplines et l'intégration peut prendre différentes formes selon la discipline et les difficultés rencontrées. Il est aussi utile de s'appuyer sur la dimension recherche dans chacune des disciplines.

Le niveau d'intégration peut être variable : l'intégration peut prendre différentes formes et niveaux d'intégration selon la discipline, de l'introduction/conclusion d'un cours à plusieurs heures d'enseignement. Cette intégration doit être qualitative et suffisamment consistante pour permettre une bonne appropriation par les étudiants.

Recommandation n°6 : viser une dynamique d'intégration disciplinaire ambitieuse qui pourrait se réaliser de manière non linéaire et /ou progressive et selon des rythmes différents pour chaque discipline si nécessaire.

Exemples Concrets d'Intégration Disciplinaire :

- **INSA Lyon : la métaphore de l'arbre.**
 - **Racines** : apports fondamentaux des disciplines (mathématiques, physique, sociologie, biologie...) pour une compréhension rigoureuse.
 - **Tronc** : socle commun de connaissances transversales pour tous les étudiants, représentant **12 ECTS dédiés**.
 - **Branches** : intégration disciplinaire où chaque discipline reconfigure ses contenus et méthodes (ex: une enseignante en chimie qui aborde la synthèse des engrains sous l'angle de la perturbation du cycle de l'azote, intégrant une vision systémique). **12 ECTS supplémentaires sont répartis pour cette intégration disciplinaire.**

Malgré cette structuration claire, l'évaluation des compétences TEDS spécifiques à l'intégration disciplinaire reste un défi, un **référentiel de compétences TEDS est en cours de construction** pour y remédier.

- **Université Paul-Valéry : des approches sensibles et régénératives.**
 - La TEDS est intégrée dans de nombreuses disciplines (lettres, langues, philosophie, sociologie, droit...).
 - Le projet *Éconarration* propose des **ateliers d'écriture écologique** pour transformer la relation au vivant, verbaliser l'éco-anxiété et développer des récits porteurs d'espoir. Ces ateliers mobilisent des supports variés, une approche interdisciplinaire et une posture pédagogique basée sur l'attention et la co-construction, inspirée de l'écocritique et de l'éthique du care. L'objectif est moins d'informer que de prendre conscience et **transformer les représentations et les rapports au monde.**
- **INSPÉ de l'université Clermont Auvergne : pédagogies de projet sur le terrain.**
 - Les masters MEEF intègrent la TEDS via des projets concrets où les étudiants conçoivent et testent des séquences pédagogiques en écoles primaires ou secondaires, sur des thématiques transversales

comme l'eau ou la biodiversité, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

- **Sorbonne Université : l'interdisciplinarité par l'expérimentation.**

- Les stages « IN PACT » rassemblent une vingtaine d'étudiants de différentes disciplines (littérature, chimie, sociologie...) autour d'un projet collectif sur une problématique écologique, favorisant le dialogue des approches dans un cadre collaboratif et réflexif.

VII. Transformer la pédagogie par le travail collaboratif et le temps dédié

Il est nécessaire d'aborder la TEDS via une double approche, socle commun et intégration disciplinaire, avec des enseignements interdisciplinaires pour relier les disciplines entre elles. Face au manque de manuels disciplinaires dédiés, un gros travail de didactique est également à mener.

- **Favoriser le travail collaboratif entre enseignants :**
 - **Co-construire des ressources pédagogiques** : favoriser la création de ressources disciplinaires et interdisciplinaires entre établissements, en s'appuyant sur le pôle de ressource nationale porté par l'UVED, ou encore les ressources proposées par le Shift Project ou le Campus de la Transition... ;
 - **Co-construire des enseignements** : encourager la co-construction avec l'ensemble de la communauté universitaire, y compris les étudiants, via des **conventions citoyennes** ou d'autres modalités d'échanges.

- **Nantes Université** a mis en place une **Conférence du développement durable**, instance consultative innovante dès 2022 ([conférence de développement durable](#)), avec un panel d'étudiants et de personnels, dont le rapport oriente aujourd'hui la transformation de l'offre de formation et l'intégration des enjeux de TEDS.

- **Université de Rennes** : l'établissement a mené en 2024-2025 une **Convention de l'Université en Transition** mobilisant 150 membres de la communauté universitaire (enseignants, personnels, étudiants, directions et partenaires) autour d'un processus de transformation collective et interdisciplinaire. Ce parcours, étalé sur neuf mois, a été conçu comme une **formation-action collaborative**, mêlant expertises scientifiques, travail en ateliers et réflexions stratégiques. Il a donné lieu à la formalisation de **feuilles de route partagées** dans les domaines de la formation, de la recherche, de la vie de campus et de la gouvernance. L'approche a notamment permis d'expérimenter de nouvelles postures pédagogiques, de renforcer les coopérations internes et de former des facilitateurs issus des personnels et enseignants pour faire vivre cette dynamique dans la durée.

- **Favoriser l'interdisciplinarité** : Créer des espaces pour les échanges entre collègues et composantes, en s'appuyant sur des réseaux existants. Il s'agit d'encourager la **réflexivité sur la pédagogie appliquée à la TEDS**, qui devient elle-même un objet de recherche (démarche SoTL³).
 - Les enseignements transdisciplinaires/interdisciplinaires (par ex : SHS et sciences pour l'ingénieur, avec co-animation), doivent être pensés en équipe pédagogique pour donner des outils aux cours disciplinaires et favoriser les liens avec le socle commun TEDS ;
- **Laisser place à l'expérimentation en s'appuyant sur des dispositifs variés** : stages internes, projets sur l'EDI (Équité, Diversité, Inclusion) ateliers d'écriture, ateliers autour de controverses, conventions citoyennes (université ouverte, lien science-société...) ;
- **Utiliser l'approche par compétences** : revoir les formations sous le prisme des compétences pour intégrer les enjeux DD&RS et les compétences transversales TEDS dans les maquettes pédagogiques.

Recommandation n°7 : favoriser l'interdisciplinarité via une collaboration entre équipes pédagogiques et via la création de ressources disciplinaires et interdisciplinaires entre établissements, en s'appuyant sur l'UVED qui porte le pôle national de ressources pédagogiques sur la TEDS, mais aussi sur le Shift Project, le Campus de la Transition, le CNED, ...

³ Selon la définition donnée par l'université de Bordeaux, « la démarche SOTL (scholarship of teaching and learning) est une méthodologie de développement professionnel des enseignants universitaires en matière d'enseignement et d'apprentissage. Elle vise à améliorer les pratiques pédagogiques et didactiques dans l'enseignement supérieur en favorisant un rapprochement entre le volet recherche et le volet enseignement ». <https://enseigner.u-bordeaux.fr/pedagogie-universitaire/recherches-en-pedagogie/demarche-sotl>

Recommandation n°8 (valable pour les points VI et VII) : utiliser les travaux de recherche (passés, en cours ou à venir) afin de faire diffuser la TEDS dans les pratiques des EC à travers le prisme de la recherche, mais aussi le prisme de la formation et de la pédagogie (ce qui implique un travail sur le cahier des charges des AAP, quels qu'ils soient).

- **Libérer du temps pour les E et EC :**

Plusieurs dispositifs ont été évoqués pendant le travail collaboratif pour permettre aux E et EC de se former et de former les étudiants à la TEDS. :

- **Évolution du Congé pour Projet Pédagogique (CPP)** : le dispositif actuel n'a pas rencontré le succès escompté. Cependant, des établissements comme l'INSA Lyon ont transformé le CPP en un **outil collectif**, partageant l'enveloppe horaire entre plusieurs collègues pour un travail pluri- et interdisciplinaire, favorisant la montée en compétences et la création de nouveaux enseignements. L'idée serait de faire évoluer le CPP pour qu'il soit plus adapté à l'intégration des transitions majeures ;
- **Résidences Pédagogiques ou dispositifs équivalents** : ces dispositifs, qui permettent une décharge horaire sur plusieurs années pour plusieurs EC, sont à promouvoir et soutenir.

- **Sorbonne Université** a organisé une résidence pédagogique immersive sur la question « qu'est-ce qu'un chimiste citoyen? », permettant aux enseignants de repenser leur posture et de relier les enjeux écologiques à leur discipline par des échanges interdisciplinaires ;
- **L'Université Marie & Louis Pasteur** a conçu son module de socle commun TEDS grâce à deux résidences pédagogiques, impliquant de nombreux enseignants dans un processus collégial de co-construction et de formation. Cette expérience démontre l'importance du **travail inter-enseignants, du temps dédié et d'un cadre d'appui structuré** pour transformer durablement les formations.

- **Formation en résidences** : les formations de quelques jours sur un site donné sont une modalité de formation très utilisée par les entreprises (voir par exemple les formations de l'IHEDATE (Institut de hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe), ou de la Convention des entreprises pour le climat) et semble efficace. Elles permettent d'associer des non académiques à la formation : des ONG, des structures publiques, des élus, etc. Diversifier les formateurs est important car il s'agit de former à l'action, c'est-à-dire à la construction de synergies et de compromis entre les différents points de vue et les différents intérêts ;

- **Universités d'été interdisciplinaires** : l'université d'été du GIS TEPCARE, par exemple, propose un format combinant exploration sensorielle, attention aux milieux vivants et production collective de savoirs, renouvelant les pratiques éducatives et travaillant des compétences transversales.

Recommandation n°9 : s'appuyer sur les CPP et expérimenter des dispositifs souples et agiles, qui permettent une décharge horaire sur plusieurs années pour plusieurs E et EC, comme par exemple les « Résidences Pédagogiques⁴ ».

VIII. Impact de la TEDS sur les métiers de demain et les compétences associées

L'évolution des compétences attendues par la société et le monde socio-économique entraînera une transformation des métiers.

- **Concertation avec le monde socio-économique** : il est nécessaire d'encourager les concertations avec les acteurs socio-économiques et de créer des instances de dialogue pour identifier les **nouvelles compétences à intégrer**. Ces concertations doivent être menées à l'échelle des territoires ou des bassins d'emploi pour répondre concrètement aux besoins ;
- **Définition de référentiels de compétences TEDS** : indispensable pour l'évolution des référentiels métiers, de compétences et d'évaluation (RNCP, CTI...) et l'apparition de nouveaux métiers. Les fiches RNCP intègrent déjà des éléments de durabilité et peuvent servir de base de travail ;
- **Référentiel de compétences de l'enseignant** : l'élaboration d'un référentiel de compétences TEDS pour les enseignants les inciterait à s'auto-évaluer et à se former ;
- **Compétences disciplinaires TEDS** : inciter les communautés disciplinaires (sections CNU, sociétés savantes) à produire des référentiels de compétences TEDS spécifiques à chaque champ, qui seraient valorisés sur une plateforme nationale (ex : Pôle national TEDS coordonné par l'UVED).

Recommandation n°10 : inciter les communautés disciplinaires (sections CNU, conférences de doyens, sociétés savantes) à produire des référentiels de compétences TEDS spécifiques à chaque champ qui seraient partagés et valorisés sur une plateforme nationale (ex : Pôle national TEDS coordonné par l'UVED).

⁴ Expérimentation menée par le projet Nouveaux cursus à l'université RITM-BFC (17-NCUN-0003-01)

Cette note de cadrage est le fruit d'un travail collaboratif, mené dans le cadre d'un groupe de travail (GT) piloté par le département des défis sociaux et environnementaux (DGESIP/DGRI) du MESRE, en lien avec le Haut fonctionnaire au développement durable, selon le même principe que pour les travaux sur la formation des étudiants de 1er cycle et sur la formation des enseignants et enseignants-rechercheurs.

Remerciements à l'ensemble des membres contributeurs de ce GT : représentants de la DGESIP, de la DGRI, de l'IGESR ; représentants de France Universités, de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Conférence des écoles françaises d'ingénieurs ; membres d'établissements engagés et ayant une expérience dans la formation à la TEDS ; enseignants, enseignants-rechercheurs et étudiants en lien avec la TEDS ; Commissariat général au développement durable (CGDD), Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse (MENJ) ; instances partenaires et associations nationales.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Document réalisé par le Département défis sociaux et environnementaux
- Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Direction générale de la recherche et de l'innovation